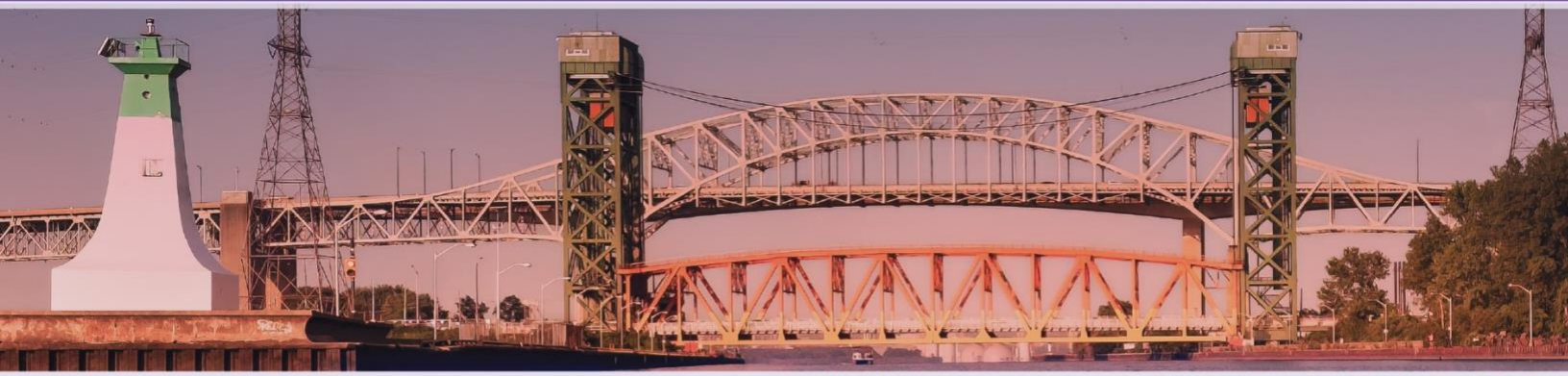
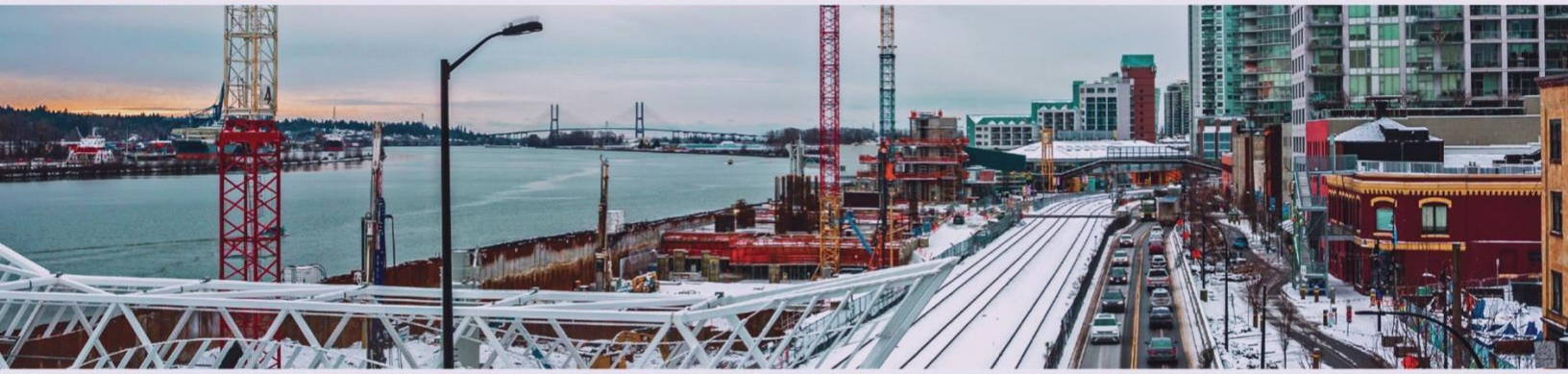
Association canadienne de la construction

Bulletin des membres

Budget fédéral de 2026 : Maîtres chez nous







Contexte

Le 5 novembre 2026, le ministre des Finances, François-Philippe Champagne, a déposé le budget fédéral de 2026. Alors que l'économie continue de subir les contrecoups des différends commerciaux avec les États-Unis, le gouvernement fédéral poursuit ses investissements majeurs dans les projets d'intérêt national, les infrastructures de défense et les secteurs connexes. Il s'agit du deuxième budget du gouvernement Carney et du deuxième budget présenté à l'automne, afin de mieux tenir compte des calendriers de planification des différents secteurs, notamment celui de la construction.

Le présent bulletin constitue une première réaction à la suite de la séance d'information à huis clos précédant le dépôt du budget. Compte tenu du nombre et de l'ampleur des mesures budgétaires touchant le secteur de la construction, une analyse plus approfondie pourrait s'avérer nécessaire au cours des prochains jours. L'ACC continuera de suivre la situation de près et communiquera toute nouvelle information pertinente.

Le budget de 2026 pose les fondations

Le budget de 2026 marque une nouvelle étape importante dans les efforts visant à stimuler la croissance économique du Canada, à construire les infrastructures nécessaires pour la soutenir et à former la main-d'œuvre qui permettra de concrétiser ces ambitions. Le gouvernement propose des mesures incitatives pour encourager les entreprises à investir et à orienter leurs décisions en fonction de ses grandes priorités.

L'ACC accueille favorablement les 13 milliards de dollars supplémentaires consacrés à Maisons Canada, la poursuite de la mise en œuvre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes afin de réduire les redevances d'aménagement et de lever les obstacles à la construction, ainsi que les investissements à long terme dans le logement des Premières Nations et les infrastructures dans les réserves. Les investissements dans les infrastructures du Nord et de l'Arctique, notamment la route de la vallée du Mackenzie, renforceront la souveraineté du Canada tout en améliorant l'accès aux collectivités et en favorisant les échanges commerciaux et les perspectives économiques. Conjuguées aux efforts visant à accélérer la réalisation des grands projets et à simplifier les processus gouvernementaux, ces mesures renforceront la capacité du Canada à construire.

L'ACC voit également d'un bon œil les nouvelles voies d'accès à la résidence permanente, qui pourraient aider les employeurs du secteur de la construction à conserver les travailleurs expérimentés déjà présents au Canada.

Le budget prévoit également 1,5 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, puis 387,4 millions de dollars au cours des années suivantes, pour aménager les infrastructures d'approvisionnement en eau et les infrastructures routières nécessaires à la préparation des terrains fédéraux destinés aux projets de Maisons Canada. L'ACC accueille favorablement cet engagement. Cet investissement concret reconnaît qu'il faut d'abord disposer des infrastructures nécessaires pour pouvoir construire davantage de logements.

Toutefois, plusieurs mesures concrètes jugées essentielles par l'ACC à la réalisation des ambitions du Canada en matière de construction sont absentes du budget. Le budget ne prévoit ni financement de la formation pour les entreprises non syndiquées équivalent à celui du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS), ni mesures répondant clairement aux besoins en main-d'œuvre dans les métiers non visés par le Programme du Sceau rouge, ni engagement à réformer le processus d'habilitation de sécurité dans le secteur de la construction.

L'ACC continuera de réclamer des politiques qui permettront à l'ensemble du secteur d'accéder à la main-d'œuvre, à la formation et à des conditions d'approvisionnement équitables pour mener ces projets à bien.

Aperçu budgétaire

Depuis la Mise à jour économique du printemps, les perspectives budgétaires du Canada ont continué de profiter de recettes plus élevées que prévu, notamment grâce à une hausse temporaire des revenus pétroliers. L'évolution de la conjoncture économique et budgétaire a amélioré les perspectives budgétaires de 31,7 milliards de dollars en moyenne par année sur cinq ans. Ces gains ont toutefois été contrebalancés par de nouveaux engagements de dépenses et des réductions d'impôt totalisant 30,3 milliards de dollars.

Ottawa prévoit donc maintenant un déficit annuel moyen de 58,7 milliards de dollars entre 2026-2027 et 2030-2031, soit 0,4 milliard de dollars de moins que ce qui était prévu au printemps. La dette fédérale devrait représenter en moyenne 40,2 % du PIB pendant cette période, comparativement aux 41,7 % prévus au printemps.

Dans l'ensemble, environ 60 % des nouvelles mesures, représentant 89,5 milliards de dollars, sont considérées comme des mesures d'investissement en capital selon le cadre budgétaire établi par le gouvernement en 2025. Le gouvernement entend respecter son ancrage budgétaire et équilibrer son budget de fonctionnement d'ici 2027-2028.

Les prochaines étapes attendues

Il faut maintenant donner suite à ces engagements au moyen d'un plan de mise en œuvre clair et coordonné. Les entreprises de construction doivent savoir quels projets iront de l'avant, quand les processus d'approvisionnement commenceront, comment les fonds seront versés et quelles conditions s'appliqueront. Un calendrier national crédible des projets à venir permettrait aux entreprises d'investir dans l'équipement, de s'approvisionner en matériaux, de recruter des travailleurs et d'accroître leur capacité en toute confiance. Une bonne coordination des projets de logement, de transport, d'énergie et de défense sera également essentielle pour gérer la concurrence entre ces secteurs pour l'accès à la main-d'œuvre et aux matériaux.

Les mesures relatives à la main-d'œuvre doivent tenir compte de l'ensemble du secteur de la construction. L'ACC réclamera un accès équitable au financement de la formation, notamment un soutien pour les employeurs et les travailleurs non syndiqués équivalent à celui du PFIMS, ainsi que la reconnaissance des métiers essentiels qui ne relèvent pas du Programme du Sceau rouge. Les nouvelles voies d'accès à l'immigration doivent offrir des possibilités concrètes de retenir et de

recruter des travailleurs dans les métiers et les régions où des pénuries de main-d'œuvre ont été confirmées. La participation de l'industrie à la conception des programmes, des critères d'admissibilité plus clairs et le traitement rapide des demandes seront essentiels à l'atteinte de ces objectifs.

La réforme des marchés publics doit maintenant dépasser les engagements généraux et se traduire par des changements concrets dans l'attribution des contrats et la réalisation des projets de construction. Il faudra notamment consulter les entrepreneurs dès les premières étapes, choisir des modes de réalisation adaptés à chaque projet, confier les risques aux parties les mieux placées pour les gérer et adopter les documents contractuels normalisés du CCDC. Les contrats doivent prévoir des mécanismes efficaces pour faire face aux hausses exceptionnelles des droits de douane et des coûts du carburant, afin que les entreprises puissent soumissionner à des prix concurrentiels sans devoir assumer des risques qu'elles ne peuvent raisonnablement ni évaluer ni maîtriser.

La réforme des habilitations de sécurité dans le secteur de la construction demeure une autre priorité, particulièrement dans un contexte d'augmentation des investissements en défense. Les entrepreneurs ont besoin de délais de traitement prévisibles, de moins de démarches redondantes et de moyens concrets pour préparer les travailleurs qualifiés avant leur arrivée sur les chantiers. Une répartition claire des responsabilités entre l'Agence de l'investissement pour la défense, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Construction de Défense Canada sera tout aussi importante pour simplifier les processus d'approvisionnement et les rendre accessibles aux entreprises de toutes tailles.

Ces investissements offrent des possibilités importantes. La précision des modalités de mise en œuvre, une collaboration soutenue avec l'industrie et une véritable reddition de comptes quant à la réalisation des projets détermineront la rapidité avec laquelle ces possibilités se concrétiseront en logements, en infrastructures et en installations répondant aux besoins de la population canadienne.

Principaux points pour la construction

Mesures fiscales

Mégadéduction à la productivité (MDP) – Annoncée le 15 septembre, la MDP élargit les possibilités de passation en charges immédiate dans le cadre du régime de déduction pour amortissement (DPA), réduisant ainsi le coût des investissements après impôt en faisant passer la valeur actuelle des déductions fiscales de 13 % à 6,4 %. Selon les estimations du ministère des Finances, cette mesure entraînera un coût budgétaire de 36 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027.

- La plupart des bâtiments conventionnels sont exclus de cette mesure, mais les ouvrages de génie civil et les machines admissibles peuvent en bénéficier.
- Pour les entrepreneurs, cette mesure pourrait réduire le coût après impôt de l'achat d'équipement, comme les bétonnières, les bouteurs et les excavatrices, tout en stimulant éventuellement la demande de projets de construction.

- La mesure s'applique aux biens admissibles acquis à compter du 15 septembre 2026, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Le contribuable peut choisir le montant qu'il souhaite déduire immédiatement.

Incitatif canadien à la croissance – Cette mesure vise à encourager les investissements dans les entreprises canadiennes à fort potentiel de croissance grâce à une nouvelle exonération d'impôt sur les gains en capital pouvant atteindre 15 millions de dollars, afin de les aider à attirer des capitaux privés et à prendre de l'expansion. De plus, l'incitatif prévoit également un mécanisme amélioré de report d'impôt pour les petites entreprises admissibles.

Bonifications des crédits d'impôt pour l'énergie propre liées au contenu canadien – Les bonifications proposées pourraient influer sur les choix d'approvisionnement en matériaux, les prix et les exigences documentaires. Ces bonifications pourraient atteindre 10 points de pourcentage pour les technologies propres et 5 points de pourcentage pour l'électricité propre. Le gouvernement consultera les parties prenantes au cours des 60 prochains jours afin de déterminer les critères d'admissibilité et les exigences relatives au contenu canadien.

Grands projets

Grands projets – Le budget de 2026 prévoit 187 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, puis 24 millions de dollars au cours des années suivantes, pour créer et exploiter un organisme de gestion des grands projets et commencer à soutenir la construction de la route de la vallée du Mackenzie et le projet d'agrandissement hydroélectrique de Taltson.

- Le budget ne prévoit aucune enveloppe budgétaire pour d'autres grands projets.

Fonds pour un Canada fort – Présenté pour la première fois dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, ce fonds a été créé à titre de premier fonds souverain national du Canada, doté d'une capitalisation fédérale initiale de 25 milliards de dollars sur trois ans.

- Le budget de 2026 annonce l'intention du gouvernement de constituer le Fonds pour un Canada fort en société d'État au cours des prochains mois.
- Le fonds comportera deux volets :
 - Le volet des co-investissements, qui permettra au fonds de prendre des participations minoritaires dans de grands projets.
 - Le volet des investissements stratégiques, qui visera à générer des rendements commerciaux et à accroître la participation canadienne à long terme dans les actifs stratégiques.
 - Le budget ne présente aucune liste détaillée des projets visés.

Infrastructures

Loi visant à bâtir un Canada fort – Le projet de loi C-39 vise à étendre la simplification des processus d'approbation fédéraux à d'autres projets que ceux d'intérêt national visés par la Loi visant à bâtir le Canada de 2025. Le projet de loi prévoit une décision fédérale unique et coordonnée dans

l'année suivant la réception d'une demande complète. Il permet également d'entreprendre certains travaux préparatoires avant l'approbation définitive et prévoit la création de régions d'intérêt national. Il propose aussi la désignation de corridors commerciaux nationaux, une réforme de la gouvernance des ports et des modifications aux mécanismes fédéraux de règlement des conflits de travail.

Ensemble de mesures pour le logement et les infrastructures des Premières Nations – Cet ensemble de mesures, doté de 32 milliards de dollars, comprend notamment **un engagement de 10 ans envers le logement et les infrastructures des Premières Nations**, dont 18,5 milliards de dollars pour les infrastructures essentielles et 12,7 milliards de dollars pour le logement. Ces investissements permettront de financer la construction et la rénovation de logements, les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les routes, les écoles et les établissements de santé. Un financement à long terme, combiné à de nouveaux mécanismes de financement et de cautionnement pour les entrepreneurs, permettra aux collectivités de planifier leurs projets avec davantage de prévisibilité et favorisera les possibilités d'affaires pour les entreprises de construction autochtones.

Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) – Le budget de 2026 annonce que la BIC relèvera désormais du ministre des Finances afin de recentrer ses activités sur le financement des investissements dans les infrastructures et d'en améliorer l'efficacité. Cette mesure s'inscrit dans un plan plus vaste de rationalisation des mécanismes fédéraux de financement, qui prévoit également la fusion de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada.

Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Aucun financement supplémentaire n'a toutefois été annoncé en sus des 51 milliards de dollars déjà prévus dans le budget de 2025. Le budget de 2026 présente, à la page 205, la liste des projets qui seront financés dans chaque province, ainsi que les modalités prévues pour le versement des fonds.

Stratégie nationale d'électrification – Le gouvernement fédéral investit 50 milliards de dollars pour doubler la production d'électricité du Canada, notamment en finançant des projets comme la centrale nucléaire de Darlington, les aménagements hydroélectriques de Churchill Falls et de Gull Island, l'agrandissement des installations hydroélectriques de Taltson et de nouveaux projets éoliens extracôtiers en Nouvelle-Écosse.

En collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), le gouvernement fédéral offre du financement à des conditions avantageuses pour la rénovation d'immeubles d'appartements et d'autres immeubles résidentiels à logements multiples, notamment grâce au renouvellement de l'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures, qui soutient les propriétaires.

Logement

Allocation canadienne pour le logement (ACL) – Renouvellement du financement fédéral pour une période supplémentaire de 10 ans, à raison de 1,7 milliard de dollars sur trois ans à compter de 2028-2029, puis de 3,9 milliards de dollars au cours des années suivantes. Ce programme offre des prestations mensuelles aux ménages à faible revenu, principalement pour aider les locataires à payer un logement sur le marché privé lorsqu'aucun logement communautaire subventionné n'est

disponible. Les contributions fédérales sont versées aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales. Les gouvernements provinciaux et territoriaux administrent les prestations et complètent le financement fédéral par leurs propres contributions.

Accélération de la délivrance des permis de construction résidentielle – Le budget de 2026 propose d'investir 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2027-2028, dans un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour aider les municipalités à moderniser leurs processus de délivrance des permis de construction résidentielle grâce aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle. Ces outils permettraient d'accélérer et d'améliorer l'examen et l'approbation des demandes afin de construire des logements plus rapidement.

Fonds de réponse stratégique – Dans le cadre de ce fonds, le budget de 2026 propose d'investir 300 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2028-2029, puis 200 millions de dollars au cours des années suivantes, pour développer la capacité industrielle et accélérer l'adoption de méthodes de construction modernes, notamment dans le but de réduire les coûts de construction. Cette initiative serait administrée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Amélioration de l'efficacité de la construction résidentielle – À compter de 2027-2028, le budget de 2026 propose de nouveaux investissements ciblés de 67,6 millions de dollars sur quatre ans, puis de 101,2 millions de dollars au cours des années suivantes, pour moderniser les données sur le logement et établir une norme applicable aux méthodes de construction modernes. Le Conseil national de recherches du Canada mettra également à jour les codes modèles nationaux afin de faciliter l'adoption de méthodes de construction novatrices.

Vers un chez-soi et Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans – Renouvellement du financement, à hauteur de 2,1 milliards de dollars sur trois ans à compter de 2028-2029, puis de 4,4 milliards de dollars au cours des années suivantes. Le gouvernement fédéral finance des organismes locaux qui contribuent à prévenir et à réduire l'itinérance en offrant notamment des services d'aide à l'accès au logement, une aide au loyer à court terme, des mesures de prévention des expulsions et d'autres services de soutien. Le programme finance également la construction et la rénovation de logements de transition et de logements avec services de soutien.

Maisons Canada (MC) – Le budget de 2026 propose d'accorder à Maisons Canada 13 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2028-2029, ce qui porterait sa capitalisation totale à 45 milliards de dollars. Maisons Canada devrait permettre la construction de 200 000 nouveaux logements au cours de la prochaine décennie. Au moins 10 % de l'enveloppe budgétaire bonifiée de Maisons Canada sera consacrée à des projets de logement destinés aux Autochtones.

- Accorder 1,8 milliard de dollars sur quatre ans à compter de 2027-2028, puis 3,2 milliards de dollars au cours des années suivantes, pour créer le Fonds de soutien intégré et financer des projets dans les domaines de la santé, de la santé mentale, des dépendances et des services sociaux.
- Accorder 3,6 milliards de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2027-2028, puis 6,4 milliards de dollars au cours des années suivantes, pour construire de nouveaux logements avec services de soutien et logements de transition. Le gouvernement fédéral

financera les dépenses en immobilisations, tandis que les provinces prendront en charge les frais de fonctionnement.
- Le budget prévoit également 1,5 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, puis 387,4 millions de dollars au cours des années suivantes, pour aménager les infrastructures d'approvisionnement en eau et les infrastructures routières nécessaires à la préparation des terrains fédéraux destinés aux projets de Maisons Canada.

Développement de la main-d'œuvre

Une Équipe Canada forte – Le budget de 2026 prévoit 2 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour conclure de nouvelles ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. Ces ententes permettront d'élargir l'accès à la formation préalable à l'apprentissage et à la formation technique, de réduire les listes d'attente pour la formation et de lever les obstacles à l'obtention de la certification Sceau rouge. Annoncé le 16 juillet 2026, cet engagement porte de 6 à 8 milliards de dollars les investissements du gouvernement dans le cadre de l'initiative Une Équipe Canada forte.

Modification de la Loi sur l'assurance-emploi – Le budget de 2026 indique que le gouvernement entend faire passer temporairement de 14 à 18 semaines le nombre minimal de semaines de prestations régulières d'assurance-emploi (AE) auxquelles ont droit les apprentis qui suivent une formation à temps plein. À compter de 2027-2028, le coût de cette mesure est estimé à 5 millions de dollars sur quatre ans, puis à 1,1 million de dollars au cours des années suivantes.

Fonds de partenariats pour la préparation de la main-d'œuvre autochtone – Le budget de 2026 prévoit 260 millions de dollars sur quatre ans pour créer un nouveau fonds dirigé par des Autochtones, destiné à soutenir la formation de la main-d'œuvre et les possibilités d'emploi associées aux grands projets. Annoncée le 26 octobre 2026, à la suite de la rencontre entre les Premières Nations et les premiers ministres, cette initiative vise à permettre aux travailleurs autochtones de profiter des possibilités d'emploi créées par les grands projets.

Mesures d'intervention en réponse aux droits de douane pour la main-d'œuvre – En complément des 3,5 milliards de dollars déjà consacrés aux mesures d'intervention rapide pour les travailleurs et les employeurs, le budget de 2026 propose 170 millions de dollars supplémentaires en 2027-2028 pour que les travailleurs continuent d'avoir accès à des services ciblés de formation et d'aide à l'emploi, offerts en partenariat avec les provinces et les territoires.

Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 – Le budget de 2026 maintient les cibles annuelles d'admission de 380 000 résidents permanents et d'arrivée de 370 000 résidents temporaires pour chacune des années 2027, 2028 et 2029, conformément au plan actuel.

- Cela dit, le gouvernement prévoit d'accorder la résidence permanente à un maximum de 200 000 résidents temporaires d'ici la fin de 2027. En collaboration avec les provinces et les territoires, il prévoit ainsi de permettre à 100 000 travailleurs admissibles au titre d'Entrée express ou du Programme des candidats des provinces de passer du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, en fonction des besoins économiques et du

marché du travail. Le gouvernement propose d'y consacrer 302,3 millions de dollars sur quatre ans, à compter de la période 2027-2029.

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour réformer le PTET afin que les admissions et les objectifs du programme correspondent aux besoins du marché du travail. Cette réforme visera principalement à améliorer les délais de traitement et à renforcer le respect des exigences par les employeurs, en tenant compte des commentaires des provinces et des territoires. À compter de 2026-2027, le budget de 2026 propose d'accorder 151,5 millions de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour superviser et mettre en œuvre ces changements.

Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier – En 2026, les gens de métier et les apprentis admissibles du secteur de la construction peuvent déduire jusqu'à 10 000 $ de dépenses liées à une réinstallation temporaire admissible, sous réserve d'un plafond correspondant à 50 % de leur revenu d'emploi. Le budget de 2026 propose une autre option : les gens de métier et les apprentis admissibles pourraient choisir une déduction forfaitaire annuelle de 1 500 $ plutôt que de demander la déduction de leurs dépenses admissibles réelles.

Défense

Installations industrielles de défense – Le gouvernement consacrera jusqu'à 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, provenant de fonds déjà annoncés, à des priorités comme les infrastructures de lancement et d'essai, les installations sécurisées et l'achèvement d'une usine de production de nitrocellulose au Québec.

Infrastructures du Nord et de l'Arctique – Le budget de 2026 prévoit 3,1 milliards de dollars sur cinq ans pour financer intégralement la construction de la route de la vallée du Mackenzie et certains frais d'entretien connexes. Cette mesure cadre parfaitement avec notre position concernant les infrastructures.

Autres annonces

Directive du Cabinet sur la compétitivité réglementaire et la réduction du fardeau administratif – Dans le cadre de la Loi visant à réduire les formalités administratives pour tous les Canadiens, le gouvernement fédéral a publié une directive obligeant les organismes de réglementation à réduire les coûts du fardeau réglementaire de 2 $ pour chaque dollar de coûts supplémentaires imposés. Ces changements devraient faciliter les investissements, l'innovation et la croissance des entreprises. Les organismes de réglementation devront également :

- Tenir compte de la compétitivité lors de l'élaboration de nouvelles propositions réglementaires
- Supprimer les règles désuètes le plus rapidement possible
- Privilégier les normes nationales ou internationales reconnues
- Examiner régulièrement la réglementation pour veiller à ce qu'elle demeure efficace et à jour

Privatisation des aéroports – Le budget de 2026 prévoit 37,6 millions de dollars sur trois ans pour élaborer un cadre de concession visant les quatre plus grands aéroports du Canada : les aéroports internationaux Pearson de Toronto, de Vancouver, Montréal-Trudeau et de Calgary. L'exploitant serait choisi d'ici le début de 2029.

- Annoncée le 15 septembre 2026, cette initiative vise à mobiliser des dizaines de milliards de dollars de capitaux privés tout en maintenant la propriété fédérale des terrains et des actifs aéroportuaires. Les recettes seraient réinvesties dans les aéroports régionaux et d'autres infrastructures d'importance nationale, tandis que le Fonds pour un Canada fort permettrait de conserver une participation publique dans la valeur future de ces actifs.

Ressources sur le budget

Pour en savoir davantage, consultez les ressources suivantes sur le budget de 2026 :

- Mémoire prébudgétaire de l'ACC
- Communiqué de presse de l'ACC
- Communiqué de presse sur le budget fédéral
- Budget 2026

Pour en savoir plus sur les activités de représentation de l'ACC, veuillez communiquer par courriel avec Laurie Frigon, directrice des affaires publiques.

Annexe

Tableau 1
Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	Projections					
	2025-2026	**2026-2027**	**2027-2028**	**2028-2029**	**2029-2030**	**2030-2031**
Solde budgétaire – MEP de 2026	**-66,9**	**-65,3**	**-63,1**	**-57,7**	**-56,2**	**-53,2**
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la MEP de 2026	27,5	21,5	38,3	32,9	33,2	32,4
Mesures stratégiques prises depuis la MEP de 2026 et mesures du budget de 2026		-18,4	-37,7	-32,8	-30,5	-32,1
Solde budgétaire – budget de 2026	**-66,9**	**-65,3**	**-61,3**	**-57,7**	**-56,2**	**-53,2**
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-1,8	-1,8	-1,6	-1,4	-1,3
Dette fédérale (% du PIB)	40,2	39,9	40,2	40,4	40,3	40,1

Association canadienne de la construction

Contact

Association canadienne de la construction

250 rue Albert, bureau 300, Ottawa, Ontario K1P 6M1

cca@cca-acc.com

cca-acc.com